

BULLETIN JOLY SOCIÉTÉS

ACTUALITÉ DU DROIT DES SOCIÉTÉS

À LA UNE

SOCIÉTÉS PAR ACTIONS

La constitutionnalité des clauses statutaires d'exclusion de SAS → PAGE 9

Edmond SCHLUMBERGER

SOCIÉTÉS DE PERSONNES ET AUTRES GROUPEMENTS

La prohibition des clauses léonines vue par le Conseil d'État → PAGE 38

Bruno DONDERO

DOCTRINE

Loi de finances 2023 → PAGE 55

Edouard de LAMY

Propositions françaises et européennes pour ouvrir le vote multiple aux sociétés entrant en bourse → PAGE 63

Alain PIETRANCOSTA

Direction scientifique

Hervé LE NABASQUE,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Comité scientifique

Jean-François BARBIERI,
professeur au CDA (université Toulouse 1 Capitole)
et au CREOP (université de Limoges)

Alain COURET,
professeur émérite, école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Jean-Jacques DAIGRE,
professeur émérite, école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Reinhard DAMMANN,
avocat au barreau de Paris

Bruno DONDERO,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Paul LE CANNU,
professeur émérite, école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Dominique LEDOUBLE,
expert financier

Hervé LE NABASQUE,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Daniel LEPELTIER,
docteur en droit

François-Xavier LUCAS,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)
ancien directeur scientifique

Catherine MAISON BLANCHE,
senior consultant, Allen & Overy LLP

Hugues MATHEZ,
avocat associé, cabinet White & Case

Didier PORACCHIA,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Arnaud REYGROBELLET,
professeur à l'université Paris Nanterre

Xavier VAMPARYS,
directeur juridique corporate, CNP Assurances

Daniel VILLEY,
avocat associé, cabinet Villey Girard Grolleaud AARPI

Comité de rédaction

Droit commun

Paul LE CANNU,
professeur émérite, école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Didier PORACCHIA,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Hugo BARBIER,
professeur à Aix-Marseille université

Edmond SCHLUMBERGER,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Sociétés par actions

Hervé LE NABASQUE,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Antoine GAUDEMET,
professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas

Sociétés de personnes et autres groupements

François-Xavier LUCAS,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)
ancien directeur scientifique

Philippe DUPICHOT,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Caroline COUPET,
professeure à l'université Paris-Panthéon-Assas

Audit et contrôle des comptes

Jean-François BARBIERI,
professeur au CDA (université Toulouse 1 Capitole)
et au CREOP (université de Limoges)

Fusions acquisitions

Bruno DONDERO,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Restructuration des sociétés en difficulté

Eva MOUIAL-BASSILANA,
professeure à l'université Nice Sophia Antipolis

Irina PARACHKÉVOVA-RACINE,
professeure à l'université Nice Sophia Antipolis

Le Bulletin Joly Sociétés peut désormais être cité de la façon suivante : BJS nov. 2021, n° BJS200o7.
Le numéro de type BJS200o7 est un numéro d'identifiant unique permettant de retrouver directement
l'article via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Revue éditée par Lextenso

1, Parvis de La Défense – 92044 Paris – La Défense (CEDEX)

P-DG, Directeur de la publication Bruno VERGÉ

Directrice générale déléguée Emmanuelle FILIBERTI

Rédactrice en chef Audrey FAUSSURIER (audrey.faussurier@lextenso.fr)

Rédactrice Perrine SCHOLER (perrine.scholer@lextenso.fr)

Dépôt légal : à parution • N° CPPAP : 0427 T 82874 • ISSN 1285-0888

Imprimé par Chirat • 744, rue de Sainte-Colombe - 42540 Saint-Just-la-Pendue
sur des papiers produits en France et en Allemagne ;

100% de fibres recyclées ; impact gaz à effet de serre pour un exemplaire : 287 g éq. CO₂

Abonnement : Tél. 01 40 93 40 40 • abonnements@lextenso.fr

Abonnement papier + version feuilletable numérique France 2023 : 484,98 € TTC -

Abonnement étranger 2023 : 522,50 €

Abonnement feuilletable numérique France : 286,14 € TTC - Abonnement étranger : 280,25 €

Prix au numéro France : 59,09 € TTC - Prix au numéro étranger : 57,20 €

Toute reproduction, même partielle, est interdite, sauf exceptions prévues par la loi



SOMMAIRE

DROIT COMMUN

BJS201o6 • **Disproportion du cautionnement et devoir de mise en garde : derniers soubresauts du droit antérieur** 6

Dimitri HOUTCIEFF – Cass. 1^{re} civ., 28 sept. 2022, n° 21-14673, F–B

SOCIÉTÉS PAR ACTIONS

BJS201r0 • **La constitutionnalité des clauses statutaires d'exclusion de SAS** 9

Edmond SCHLUMBERGER – Cass. com., 12 oct. 2022, n° 22-40013, FS–B – Cons. const., QPC, 9 déc. 2022, n° 2022-1029

BJS201p8 • **L'attestation de la société cédée comme condition suspensive d'une cession de droits sociaux** 16

Didier PORACCHIA – CA Paris, 5-9, 6 oct. 2022, n° 20/12582

BJS201q3 • **Pacte d'actionnaires : clarification de la sanction du vice de perpétuité** 20

Thibaut MASSART – Cass. com., 21 sept. 2022, n° 20-16994, F–B

BJS201o3 • **Pas de distribution de dividendes par une AGO autre que celle approuvant les comptes !** 22

Bruno DONDERO – T. com. Paris, 16^e ch., 23 sept. 2022, n° J2021000542

SOCIÉTÉS DE PERSONNES ET AUTRES GROUPEMENTS

BJS201p3 • **Action sociale *ut singuli* et conflit d'intérêts : désignation obligatoire d'un mandataire *ad hoc*** 27

Jean-François BARBIÈRI – Cass. com., 9 nov. 2022, n° 20-19077, F–B

BJS201p1 • **Précisions quant aux conditions de désignation d'un mandataire *ad hoc* au sein d'une société** 29

Nadège JULLIAN – Cass. com., 21 sept. 2022, n° 20-21416, F–B

BJS201q0 • **La revendication de la qualité d'associé par le conjoint commun en biens** 31

Estelle NAUDIN – Cass. com., 21 sept. 2022, n° 19-26203, FS–B

BJS201p2 • **Des fautes du gérant sans préjudice social ni personnel pour les associés** 36

Rémi DALMAU – CA Paris, 5-9, 13 oct. 2022, n° 21/14687

BJS201q5 • **La prohibition des clauses léonines vue par le Conseil d'État** 38

Bruno DONDERO – CE, 8^e et 3^e ch. réunies, 18 oct. 2022, n° 462497

BJS201p7 • **Fixation de la date d'évaluation des droits sociaux de l'associé retrayant et erreur grossière de l'expert** 41

Bernard SAINTOURENS – Cass. com., 9 nov. 2022, n° 20-20830, F–B

AUDIT ET CONTRÔLE DES COMPTES

- BJS201q4 • **Cession dolosive du contrôle de sociétés comprenant un portefeuille de commissariat aux comptes** 45
Jean-François BARBIÈRI – CA Reims, ch. civ., sect. 1, 29 nov. 2022, n° 21/02285
- BJS201m6 • **Société d'expertise comptable sous-traitant des travaux à des non-professionnels : double danger !** 46
Jean-François BARBIÈRI – Cass. crim., 4 oct. 2022, n° 21-85594, F-B

RESTRUCTURATION DES SOCIÉTÉS EN DIFFICULTÉ

- BJS201o9 • **De quelques fautes reprochées par le dirigeant caution à une banque** 49
Jean-Jacques ANSAULT – CA Rennes, 3^e ch. com., 20 sept. 2022, n° 21/03375
- BJS201n4 • **Le technicien nommé par le juge-commissaire est-il réellement soumis au principe du contradictoire ?** 52
Guillaume GRUNDELER – Cass. com., 5 oct. 2022, n° 22-13290, F-D

DOCTRINE

- BJS201r1 • **Loi de finances 2023** 55
Edouard de LAMY
- BJS201q7 • **Propositions françaises et européennes pour ouvrir le vote multiple aux sociétés entrant en bourse** 63
Alain PIETRANCOSTA